

Compte-rendu - Colloque ASH 16/11/17
« Enseignant, AVS-AESH : comment travailler ensemble ? »

Situation de l'ASH dans le Calvados

- RASED : nombre bien insuffisant avec des postes non pourvus (3 psy EN)
 - ULIS école : des listes d'attente de + en + importante, des conditions de travail difficile, difficultés pour les inclusions (classes surchargées, de + en + d'élèves ayant des troubles dans les classes ordinaires...) et les élèves d'ULIS ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs de l'école pour accéder à une ouverture de classe.
 - ULIS collège : moyenne de 15-16 (alors que les textes prônent un effectif de 10...) avec certains élèves en situation de handicap en attente dans les classes ordinaires
 - établissement spécialisé : longue attente, évolution vers une externalisation des classes (binôme PE / Educateur) en direction des établissements ordinaires
 - Enseignants Référents : 3 nouveaux postes depuis la rentrée de septembre 2017
→ amélioration des conditions de travail (moins de dossiers par Enseignants Référents) et une meilleure prise en compte des difficultés par le nouveau IEN ASH
 - 1ère demande MDPH: à la charge des directeurs et des familles
 - non renouvellement de 100 EVS (contrat aidé) aide à la direction
- > non respect des personnes qui l'apprennent pendant l'été dont certains qui venaient d'être recrutées début juillet
- classe ordinaire : élèves à Besoins Educatifs Particuliers de + en + présents (manque de formation pour les PE)
 - les AVS-AESH : difficultés de recrutement à la DSDEN, démissions fréquentes dues à la précarité du statut
- les actions locales du SNUipp en intersyndical durant l'année 2017-2018:
- courrier intersyndical concernant l'annualisation du temps de travail des AVS en contrat aidé
 - intervention pour des renouvellements de contrats d'AVS bloqués (CUI), pour des départs en formation,...
 - conférence de presse janvier
 - informations: site snuipp14, mails, bulletin AVS
 - colloque ASH
 - Réunion d'information syndicale spéciale AVS/AESH
 - pétition et rassemblement pour le respect du droit du travail au Rectorat
- (07/06/17)
- enquête CHST (Comité d'Hygiène et de sécurité et des conditions de travail) concernant le travail des AVS-AESH
- les conclusions vous seront communiquées prochainement
- le collectif AESH14 ("Agir Ensemble pour un Statut Honnête") a été créé en juin 2017
- renseignements : Facebook Collectif AESH AVS EVS 14
collectif.aesh14@gmail.com
06.58.35.38.42 / 06.32.91.87.61

Bilan des fiches remplies par les participants

Les principaux éléments qui ressortent :

1) La collaboration AVS-AESH / enseignant (PE) au sein de la classe

Ce qui fonctionne	Ce qui pose des difficultés	Les améliorations possibles, les solutions envisageables
<ul style="list-style-type: none">- relation de confiance- échanges entre PE et AVS-AESH, communication- lien avec les parents- l'autonomie et la prise d'initiative de l'AVS- répartition des tâches entre le PE et l'AVS (concertation en amont)- cahier de suivi de l'élève...	<ul style="list-style-type: none">- manque de formation des PE et des AVS-AESH- manque d'informations sur l'élève- manque de temps de concertation- manque de communication par rapport aux attentes du PE- difficultés pour l'AVS-AESH de trouver sa place au sein de la classe (Quand intervenir ? ...)	<ul style="list-style-type: none">- des formations spécifiques sur le handicap de l'élève accompagné- des formations communes AVS/PE- définir des temps de concertation entre le PE et l'AVS- augmenter le temps de travail des AVS...

2) La place des AVS-AESH dans l'équipe pédagogique

Ce qui est mis en place dans votre école	Ce qui pourrait être mis en place pour améliorer la situation
<ul style="list-style-type: none">- rien !- moments conviviaux- participation aux équipes éducatives et aux ESS- emploi du temps pour les AVS- casiers pour les infos à destinations des AVS...	<ul style="list-style-type: none">- présentation des AVS en début d'année et de leurs missions → « être repéré-e parmi le personnel » → prérentrée- participer à des moments conviviaux au sein de l'école- un vrai statut pour les AVS-AESH et une augmentation du temps de travail pour participer aux concertations...

Intervention de Christine Philip (Maître de conférences honoraire en Sciences de l'Éducation à l'INS-HEA, formatrice d'enseignants spécialisés)

L'inclusion scolaire

Christine Philip insiste sur l'importance de parler de situation de handicap : le handicap est là, on ne peut rien faire pour le supprimer. Par contre, on peut agir sur la situation dans laquelle est l'enfant pour l'adapter à ses difficultés et lui permettre de progresser. Dans cette vision, c'est le milieu d'accueil qui s'adapte.

Avec la loi de 2005, on passe de l'obligation éducative au droit à la scolarisation pour tous les enfants. Beaucoup de difficultés de mise en œuvre. En 2013, la loi sur la refondation de l'école parle d'une école inclusive pour tous les enfants qui doit permettre d'obtenir les meilleurs résultats pour les élèves en situation de handicap et une plus grande ouverture à la différence.

Mais notre système est intégratif alors qu'il prône l'inclusion. C'est une injonction paradoxale.

Le Rôle de l'AESH/AVS et du PE

AESH/AVS	PE
<ul style="list-style-type: none">- rendre compte au PE du travail et de l'attitude de l'élève- faire preuve de discrétion au sein de la classe- favoriser l'inclusion de l'élève au sein du groupe- peut suggérer des adaptations- peut intervenir auprès d'autres élèves pour créer du lien- participe aux ESS...	<ul style="list-style-type: none">- guide l'AESH/AVS sur les conduites à tenir, les attitudes à adopter- évalue le travail de l'élève- propose des activités en lien avec celles du groupe classe pour favoriser l'inclusion- doit déculpabiliser l'AESH/AVS si l'élève ne réussit pas la tâche...

Des difficultés qui peuvent se rencontrer :

- ▶ du côté de l'enseignant : pas assez de formation au handicap et à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les classes, pas toujours facile d'accueillir un « étranger » dans sa classe. Enseigner est un « *métier impossible* », dans le sens où on n'est jamais certain de ses actes. Il faut prendre une multitude de micro-décisions dans l'action, face à la classe.
- ▶ du côté de l'AVS : parfois étranger au milieu scolaire et à ses normes, ses codes, des difficultés peuvent se présenter du côté de l'enfant accompagné et de ses particularités, comme du côté des activités scolaires à adapter.

Mode de fonctionnement en binômes :

- ▶ la juxtaposition : l'enseignant s'occupe de sa classe et laisse l'AVS se débrouiller, pas de concertation. C'est une configuration défavorable.
- ▶ l'interdépendance : l'AVS est en retrait et aux côtés de l'enfant ; l'enfant est dans le groupe et bénéficie d'encouragements de la part des adultes, l'enseignant est positif avec l'ensemble des élèves ; les supports visuels adaptés à l'élève en situation de handicap bénéficient à tous les élèves. L'enseignant a un rôle central et l'AVS laisse la place à l'enseignant. C'est la configuration idéale.

Intervention de Sophia Catella (responsable nationale du SNUipp-FSU en charge du dossier des contractuels dans l'Education Nationale)

rappel des 2 statuts d'accompagnants :

- AVS en contrat CUI (contrat de droit privé). Après deux années d'exercice auprès d'élèves handicapés, ils peuvent postuler pour un poste d'AESH.
- AESH (contrat de droit public) en CDI ou en CDD. Pour être embauché comme AESH, le candidat doit être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (ou avoir exercé pendant au moins deux ans des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap).

Ces statuts ont pour point commun une grande précarité : temps partiel imposé, salaire bien trop bas (moins de 700€ net), formation réduite, insécurité d'une année sur l'autre...

Rapport d'activité 2016 du médiateur de l'Education Nationale (présenté le 29/06/17) :

- la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap a progressé de 80 % en 9 ans
- il parle de la complexité du système
- il pointe le « déficit chronique de places » dans les établissements médicosociaux et le « manque récurrent de médecins de l'Education Nationale »
- il préconise de renforcer la formation initiale et continue des personnels
- Du côté des AVS, le médiateur préconise de ne conserver qu'une seule catégorie de contrat, « pouvant donner lieu, à terme, à la création d'un corps de la fonction publique [...] »

De cette journée de stage syndical ressort différentes propositions pour améliorer la collaboration enseignant/AVS-AESH et l'intégration des AVS-AESH dans nos établissements :

- inviter les AVS-AESH à la pré-rentrée et présenter leurs missions
- développer les moments de convivialité intégrant l'ensemble des personnels
- développer des outils (cahier de liaison, de suivi concernant l'élève accompagné)
- aménager des moments de concertations réguliers (bilan mensuel,...)
- demander des formations communes pour les PE et les AVS-AESH

Les revendications qui en découlent :

- exiger des formations liées à la problématique des élèves accompagnés pour les PE comme pour les AVS-AESH
- exiger des formations communes proposées aux PE et AVS-AESH
- institutionnaliser des temps de concertation entre les AVS-AESH et les PE (temps récupéré pour les AVS-AESH et temps pris sur les APC pour les PE)

Le SNUipp-FSU14 propose de faire un courrier au DASEN et à l'IEN ASH au nom des participants au colloque pour porter ces revendications.

Au niveau national, le SNUipp-FSU continue de se battre pour un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH avec un salaire décent et un temps complet (ce qui permettrait de véritables temps de concertation avec les enseignants) !